

FICHEPRATIQUE SE LANCER EN LIBÉRAL

#1 Choisir son mode d'exercice

- > **COLLABORATION OU REMPLACEMENT EN LIBÉRAL** : se confronter au quotidien professionnel sans créer sa propre structure
- > **INSTALLATION SEULE** : organiser le fonctionnement du cabinet en toute indépendance
- > **EXERCICE EN GROUPE** : organiser son activité à plusieurs en fonction des priorités et besoins de chacun
- > **MAISON DE SANTÉ** : vivre une aventure humaine et partager les compétences

#2 Réaliser un business plan

- > **PRÉVOIR SON BUDGET D'INSTALLATION** :
 - définir vos besoins en investissement
 - estimer vos ressources disponibles et vos besoins de financement
- > **PRÉVOIR SON BUDGET DE FONCTIONNEMENT** :
 - estimer votre chiffre d'affaires
 - prendre en compte vos frais de fonctionnement : charges, cotisations sociales
 - estimer vos besoins en liquidités (à étudier : fonds de roulement, seuil de rentabilité)
- > **DÉFINIR VOTRE RÉGIME D'IMPOSITION** et vos revenus soumis à l'impôt, aux taxes et à la TVA

#3 Obtenir des aides et financements

Pour votre installation, plusieurs **SOLUTIONS DE FINANCEMENT** existent :

- > adressez-vous aux Agences Régionales de Santé (ARS)
- > pensez aussi à la CPAM, aux collectivités territoriales (mairie, département, région)
- > la MACSF propose aussi des solutions de financement

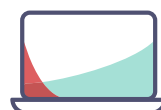


Appli mobile



3233

Service gratuit
+ prix appel



macsf.fr

CIPS
Centre d'information
des Professions de Santé

START'

MACSF

*

CABINET

#4 Trouver un local

- > RESPECTER LES NORMES D'ACCESSIBILITÉ
- > METTRE LE LOCAL EN CONFORMITÉ pour obtenir l'autorisation d'exercer
- > SOUSCRIRE UNE ASSURANCE MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE indispensable pour protéger le local, le matériel et maintenir ses revenus

#5 Organiser son activité

Il existe des LOGICIELS pour gérer RDVs, temps de travail et comptabilité.

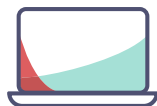
#6 Se protéger

- > Obligatoire ▶ ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
- > Arrêt de travail ▶ à souscrire :
 - ASSURANCE VOLONTAIRE INDIVIDUELLE AT/MP (auprès de la CPAM)
 - PLAN DE PRÉVOYANCE
- > Problème de santé personnel ou familial ▶ COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
- > Litige ▶ RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET PROTECTION JURIDIQUE (RCP-PJ)

La MACSF propose ces assurances. Pensez à nous !



3233 Service gratuit + prix appel



macsf.fr

*Les kits de démarrage MACSF

BON À SAVOIR

CIPS
Centre d'information
des Professions de Santé

Le CIPS, Centre d'Information des Professions de Santé, est un organisme dédié aux projets des libéraux. Remplacement, collaboration, installation eul ou en groupe, nos experts du CIPS vous apportent gratuitement les informations indispensables à la réussite de votre projet.

PRENDRE RDV :

